

Liberté et tranquillité



Editorial Que ne pestons-nous pas contre l'Etat dont l'insensée frénésie réglementaire cause colère et travail supplémentaire, et donc des frais inutiles. Avec nous, l'économie se plaint de la baisse de ses capacités concurrentielles, les citoyens expriment leur lassitude devant la politique et renoncent devant tant de contemplation hédoniste du nombril. Et malgré tout cela, une armée de fonctionnaires et un troupeau de parlementaires nous accablent année après année d'une insoutenable quantité de lois, d'ordonnances et de règlements de toutes sortes, et pas seulement au niveau de la Confédération depuis qu'il y a l'Union européenne ...

En Suisse, nous vivons depuis longtemps dans la sécurité et le bien-être. Lorsqu'il y a de la pauvreté, elle n'en est pas au point de compromettre l'existence. La prévoyance vieillesse est acquise et ne requiert plus d'efforts particuliers. Dans ces circonstances, le citoyen peut se concentrer entièrement à son propre sort et à ses propres besoins et désirs. La société et la politique ne servent plus qu'à satisfaire les besoins et à combler les vœux de chacun. Même en temps que consommateur, le citoyen est tout sauf émancipé: s'informer? Réfléchir? Décider? Prenez garde! Cela doit sûrement relever d'un quelconque service officiel, voire même de l'Etat en personne ...

Nous en sommes arrivés au point de profiter sans effort des libertés arrachées par nos ancêtres. Même si la direction de la SSO est parvenue à ce jour et dans une grande mesure à garantir nos libertés professionnelles, il me semble que la médecine dentaire d'aujourd'hui tente de se satisfaire confortablement du hamac douillet qui lui est proposé. Un régime autosuffisant, certes pas celui des baillis, mais celui des fonctionnaires, des contrôleurs et conseillers auto-proclamés, en serait la conséquence. Une profession libérale, telle celle de médecin-dentiste, ne pourra survivre en tant que telle que si elle parvient à fournir ses prestations à un niveau qualitatif impeccable et avec une efficacité attestée tout en assumant ses responsabilités sociales, ainsi qu'il en va par nature de toute profession libérale. Ce n'est que lorsque la société pourra constater que la liberté dont jouit cette profession est à son propre avantage qu'elle renoncera à ce qui nous irrite tant: nous accabler sans cesse de sa frénésie réglementaire avec le travail et les coûts que cela comporte.

Ces réflexions, je les fais après plus de trente années de conseil en communication, principalement dans le domaine de la santé et essentiellement pour la SSO. Je peux dire à raison que la SSO pourrait, devrait même, servir d'exemple à nombre d'intervenants dans le domaine de la santé. Prenez bien soin de cette position privilégiée qui est la vôtre!

Ah, encore un mot: étant donné que trente ans suffisent largement, je prends maintenant congé de vous tous, de la SSO et de mon métier, ce qui me ramène au titre de cet éditorial: liberté et tranquillité! **Peter Jäger**